

SERVICE DE GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE

Consultation Tour A niveau 0
Centre AMP hall 4 niveau -3

Chef de service : Pr Renaud de Tayrac

Responsable clinique : Dr Marie-Laure Tailland

Praticiens agréés :

Pr Pierre Marès
Pr Vincent Letouzey
Dr Stéphanie Huberlant
Dr Sylvie Ripart-Neveu
Chef de clinique AMP

Sages-femmes :

Geneviève Pascal
Valérie Fabrègue

Secrétaires :

Sophie Arnal
Cécilia Goutte

Praticiens attachés :

Dr Joëlle Léonard
Dr Oliver Pouget

LABORATOIRE AMP

Niveau 0 hall 4

Responsable biologique : Dr Nathalie Rougier

Autre praticien agréé : Dr Sophie Poirey

Techniciennes de laboratoire :

Nathalie Auran
Maillys Duchassin
Marie-Claire Cécé
Pascale Buzençais

Secrétaires :

Jacqueline Perrier
Sylvie Canimo

SERVICE UROLOGIE ANDROLOGIE

Hall 2-3, niveau -2

Chef de service : Pr Stéphane Droupy

Praticiens agréés :

Pr Pierre Costa
Dr Kamel Ben Naoum
Dr Cyrille Blion
Dr Laurent Wagner
Dr Corinne Palamara

RENSEIGNEMENTS UTILES

SECRÉTARIAT AMP CLINIQUE :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 17h

Tél. : 04 66 68 32 20

sec.amp@chu-nimes.fr

BUREAU SAGES-FEMMES AMP

du lundi au vendredi : 8h - 14h30

Tél. : 04 66 68 30 12

caremeau.amp@chu-nimes.fr

LABORATOIRE AMP

Du lundi au vendredi : 7h30 - 16h

Prise de rendez-vous : 7h30 - 12h30

Tél. : 04 66 68 32 24

sec.labo.amp@chu-nimes.fr

SECRÉTARIAT UROLOGIE

Du lundi au vendredi : 8h30 - 17h

Tél. : 04 66 68 33 51 / 33 53

Psychologue :

04 66 68 32 20

Sophrologue, acupuncture :

contacter le secrétariat AMP

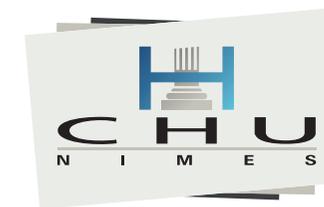
OÙ NOUS TROUVER :

Secrétariat clinique : hall 4 niveau -3

Bureau sages-femmes AMP : hall 4 niveau -3

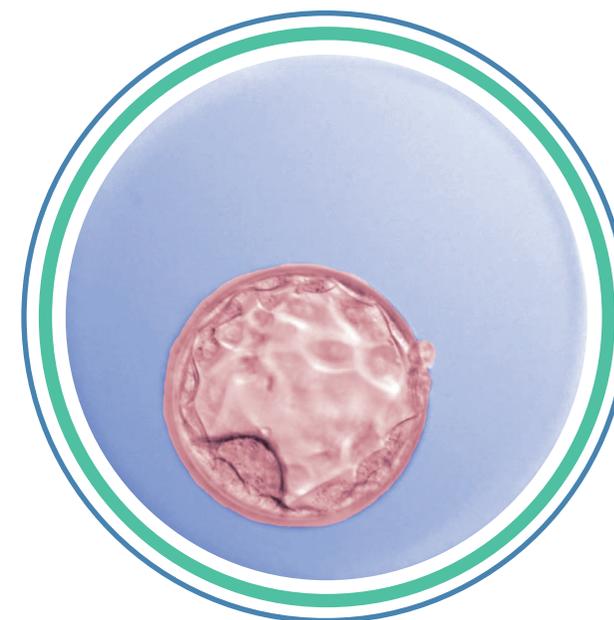
Labo AMP : hall 4-5 niveau 0

Secrétariat Urologie : hall 2 niveau -2



Centre d'Assistance Médicale à la Procréation

CHU DE NÎMES



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NÎMES

Place du Professeur-Robert-Debré 30029 NÎMES cedex 9

Standard : 04 66 68 68 68 - www.chu-nimes.fr

www.chu-nimes.fr/amp

Vous avez choisi le centre d'Assistance médicale à la procréation (AMP) de l'hôpital universitaire Carémeau.

Le centre d'AMP vous propose différentes méthodes d'AMP, en accord avec la législation française :

- ✓ **Inséminations artificielles (IAC et IAD)**
- ✓ **Fécondation *in vitro* (FIV) et Injection intra cytoplasmique du spermatozoïde (ICSI)**
- ✓ **Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes sélectionnés (IMSI)**
- ✓ **Surveillance du développement embryonnaire par *Time lapse***
- ✓ **Biopsie testiculaire**
- ✓ **Transfert d'embryon congelé**

En complément de votre prise en charge gynécologique et biologique nous vous proposons également de la sophrologie et des entretiens avec la psychologue de notre centre ou pouvons vous conseiller d'autres méthodes d'accompagnement.

Dès la validation de votre dossier, nous vous proposons de rencontrer les sages-femmes du centre, les biologistes et anesthésistes afin de finaliser votre dossier et démarrer votre programme AMP. Votre médecin référent se charge d'organiser votre traitement.

EN CAS D'URGENCE :

vous présenter aux urgences gynécologiques de l'hôpital ou les contacter : **04 66 68 68 61**

*Nous vous remercions de votre confiance.
L'équipe AMP du CHU de Nîmes*

AVANT DE DÉMARRER VOTRE TRAITEMENT :

Le premier jour de vos règles, laissez un message sur le répondeur du centre d'AMP (04 66 68 32 20) en précisant clairement :

- ✓ Vos nom, prénom, date de naissance
- ✓ Votre numéro de téléphone (ou celui de l'infirmière qui va suivre vos traitements)
- ✓ La date de début de vos règles
- ✓ Le nom de votre protocole d'AMP

Vos messages sont enregistrés 24h/24h et relevés par les sages-femmes tous les jours sauf les week-ends et jours fériés.

Vous serez contactée par une sage-femme dans les meilleurs délais (24h-48h).

PENDANT LA PÉRIODE DE VOTRE TRAITEMENT :

Les prélèvements sanguins et les échographies sont réalisés le matin entre 7h et 8h à l'hôpital de jour AMP, hall 4 niveau -3.

Vous, ou votre infirmière, serez contactée entre 12h et 14h afin de vous donner la suite du traitement et la date du prochain prélèvement sanguin et de l'échographie. Il est impératif de personnaliser votre répondeur téléphonique.

LE JOUR DE LA PONCTION OVARIENNE :

Vous serez contactée la veille pour préciser l'horaire d'admission en unité ambulatoire, hall 4 niveau -3, entre 7h et 8h. Vous devez être à jeun.

LE JOUR DU TRANSFERT EMBRYONNAIRE

Un biologiste du laboratoire d'AMP vous indiquera par téléphone le jour du transfert (1 à 5 jour après la ponction). Le jour du transfert vous devrez vous présenter à partir de 11h, sauf indications.

LORS D'UNE INSÉMINATION

Le recueil de sperme s'effectue au laboratoire à partir de 7h30 le matin. Vous vous présenterez ensuite avec votre conjoint à 11h (selon instructions).

Dans ces deux cas, il conviendra d'avoir la vessie mi-pleine, de vous munir d'une bouteille d'eau et de votre pièce d'identité.

Le gynécologue réalisera le transfert. Votre conjoint peut assister au transfert.

Vous signalerez votre présence au secrétariat du laboratoire.

Lors de vos rendez-vous, vérifiez que votre dossier soit complet :

- ✓ Photocopies des pièces d'identité
- ✓ Photo d'identité récente
- ✓ Résultats spermogramme, spermoculture (de moins de 6 mois)
- ✓ Frottis cervico-vaginal
- ✓ Sérologies du couple : VIH, hépatite B, hépatite C, syphilis (de moins de 3 mois si une détermination, de moins d'un an si deux déterminations)
- ✓ Validité de vos 100 % Sécurité sociale